

**Question orale  
de M. Christophe Bastin  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le suivi du dossier des terrains synthétiques  
»**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi du dossier des terrains synthétiques ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Christophe Bastin** (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'ai déjà échangé à maintes reprises avec vous sur le dossier des terrains de sport synthétiques. Lors de notre dernier échange, vous m'aviez indiqué attendre pour le courant du mois de février des propositions du groupe de travail réunissant l'Association des clubs francophones de football – ACFF –, votre administration et votre cabinet sur le sujet.

Dès lors, avez-vous reçu un rapport ? Quelles propositions vous ont été soumises ? L'ACFF vous a-t-elle indiqué avancer sur la modification de son

règlement afin de permettre l'homologation des terrains synthétiques sans remplissage ? Des responsables d'infrastructures ont-ils déjà pris des contacts avec votre administration afin d'évoquer un remplacement des surfaces ? Une démarche d'information à l'attention des propriétaires ou des gestionnaires afin de les sensibiliser à cet enjeu est-elle envisagée ?

En l'état, la réglementation stipule qu'une même infrastructure bénéficie uniquement d'une seule subvention pour une période de six ans, sauf à démontrer que les besoins en matière d'investissements étaient imprévisibles au moment de la première subvention et qu'ils résultent d'une situation indépendante de la volonté du demandeur. Dès lors, des propriétaires ou gestionnaires pourraient se retrouver devant un dilemme de devoir choisir entre le remplacement de la surface ou un autre investissement important, du type remplacement de l'éclairage. Envisagez-vous une dérogation spécifique à ce délai pour les installations devant remplacer les surfaces synthétiques avec microplastiques ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le groupe de travail composé de l'ACFF, mon administration et mon cabinet a effectivement transmis un premier rapport provisoire qui doit encore être validé par les différentes parties prenantes. Il est donc prématuré de vous en communiquer les conclusions.

L'ACFF a informé mon administration qu'elle étudiait une adaptation de son règlement d'homologation afin de permettre la reconnaissance des terrains synthétiques sans remplissage. Les discussions sont toujours en cours et doivent tenir compte :

- des contraintes techniques propres aux différentes catégories de pratique ;
- de la nécessité de garantir une uniformité d'application sur l'ensemble du territoire national ;
- des retours issus des clubs pilotes, wallons ou non, ayant déjà testé ce type de surface.

À ce stade, aucune version finalisée du nouveau règlement n'a encore été transmise à mon administration.

Vous l'aurez compris, le travail est en cours et se poursuit. La mutualisation des terrains synthétiques multisports doit également être étudiée. Je ne manquerai pas de communiquer vers le Parlement et vers les gestionnaires d'infrastructures concernées les prochaines avancées dans ce dossier.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Christophe Bastin** (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je comprends que vous n'avez qu'un rapport provisoire et que vous ne pouvez pas nous en faire état. En effet, il y a encore des contraintes techniques et aussi le besoin d'uniformité, ce que je peux comprendre. Vous avez dit que vous reviendrez vers nous. Je resterai très attentif à ce dossier, qui me tient particulièrement à cœur.

Je voudrais encore insister sur la mutualisation concernant les terrains synthétiques. Je pense spécifiquement au football et au hockey sur gazon, où il y a un petit souci avec les fibres. J'attire votre attention sur la recherche d'une solution qui éviterait des coûts inutiles pour les communes, mais aussi pour les gestionnaires des différents clubs.

**Question orale  
de M. Vincent Palermo  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les coûts des piscines intercommunales et  
leur accès pour tous »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Palermo à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les coûts des piscines intercommunales et leur accès pour tous ».

La parole est à M. Palermo pour poser sa question.

**M. Vincent Palermo** (MR). – Madame la Ministre, la DPR affirme clairement l'ambition du Gouvernement de soutenir l'émergence d'infrastructures sportives adaptées et accessibles sur l'ensemble du territoire, en particulier pour les équipements aujourd'hui en pénurie comme les piscines, tout en favorisant les projets supracommunaux et mutualisés qui permettent de renforcer l'efficacité des dépenses publiques et la cohérence territoriale.

De nombreuses communes wallonnes rencontrent des difficultés pour financer et entretenir des infrastructures sportives, en particulier les piscines. Les coûts de rénovation, de maintenance, de construction, et d'exploitation sont souvent lourds pour une seule commune. Cela a comme effet de limiter l'accès à la

natation, pourtant essentielle pour la santé et la sécurité des citoyens, quelles que soient les générations.

Une solution pourrait être d'encourager encore mieux la mutualisation entre communes pour créer des piscines intercommunales. Ce modèle permettrait de répartir les coûts d'investissement, d'optimiser les équipements et de proposer une offre plus large et mieux adaptée aux citoyens et aux écoles dans un rayon raisonnable. Cela permettrait également de centraliser la gestion administrative. Plusieurs expériences ont démontré l'intérêt de ce modèle, tant en termes d'efficacité que de fréquentation.

Quelles mesures la Région wallonne envisage-t-elle pour soutenir et inciter les communes à développer des piscines intercommunales ? La Région va-t-elle maintenir ou mettre en place des subventions ou aides adaptées à ce modèle de mutualisation ? Ces actions pourraient renforcer la pratique sportive, améliorer l'accès à la natation pour tous et optimiser l'usage des ressources publiques dans nos différentes communes.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la Déclaration de politique régionale réaffirme, en effet, la nécessité de soutenir l'émergence d'infrastructures sportives considérées comme étant en pénurie sur le territoire régional et favorisera, notamment pour les piscines, la mise en œuvre de projets supracommunaux.

Concernant le soutien à l'émergence de nouvelles infrastructures de natation, la DPR précise également l'importance d'un maillage territorial complété et de l'émergence de nouveaux projets répondant aux contraintes budgétaires de ce type d'infrastructures.

La Région encourage déjà la supracommunalité et la mutualisation de ce type d'infrastructures par des incitants financiers complémentaires mis en œuvre via les décrets budgétaires des années 2024, 2025 et 2026 :

- taux de subvention de 80 % pour les piscines supracommunales ;
- montant maximum subsidiable de 5 millions d'euros pour les piscines supracommunales.

Depuis la mise en place des incitants financiers complémentaires, 10 demandes de subventions ont été introduites, mais aucune n'a encore fait l'objet d'une promesse ferme de subvention.

La rénovation de la piscine de Herve est également un projet supracommunal, qui a bénéficié d'une majoration du taux de subvention de base de 10 % avant la mise en place des incitants financiers complémentaires en 2024.

Dans la révision en cours du décret du 3 décembre 2020, je souhaite encourager et inciter davantage la supracommunalité et la mutualisation des infrastructures dédiées à la pratique de la natation ainsi que la mise en place de partenariats publics-privés. La réflexion est en cours au sein de mon cabinet et de mon administration. Je ne peux vous en dire plus à ce jour, mais nous sommes attentifs à ce dossier qui doit répondre aux besoins du secteur, à un réel besoin sur le terrain, tout en tenant compte du contexte budgétaire actuel.

Soyez assuré que nous sommes attentifs à ce dossier qui répond à un réel besoin sur le terrain.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Palermo.

**M. Vincent Palermo (MR).** – Ce dossier est un vrai défi. En tant qu' élu communal, j'y ai été confronté. Aujourd'hui, il ne s'agit pas simplement de construire une piscine. On sait qu'une piscine, par définition, est un gouffre pour chaque commune. Par contre, on sait aujourd'hui – j'ai plaidé pour cela et, si ma petite expérience peut vous être utile, je la mettrai à votre service et à celui de votre cabinet – qu'une piscine qui fonctionne est une piscine où l'on peut mutualiser les moyens, les frais fixes et les frais de personnel.

Surtout, Madame la Ministre, cela permet de faire en sorte que la piscine propose d'autres choses que le simple fait d'avoir un bassin : piscine de loisirs, piscine pour les sportifs, piscine pour s'entraîner – il y a notamment eu les Jeux olympiques en France –, mais aussi des salles annexes ou un club-house. Bref, il faudrait quelque chose qui va pouvoir générer certaines recettes, en créer de nouvelles et permettre de mutualiser les moyens pour, in fine, apporter plus de services et que cela coûte moins cher aux communes et à la Région.

Je vous remercie et je reste à votre disposition si vous souhaitez que je vous aide ou que je participe au débat.

**Question orale  
de M. Christophe Bastin  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les nouvelles perspectives pour le stade de  
hockey de Wavre »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les nouvelles perspectives pour le stade de hockey de Wavre ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Christophe Bastin (Les Engagés).** – Madame la Ministre, le projet de stade national de hockey envisagé pour 2032 à Uccle ne verra finalement pas le jour en raison de l'explosion du coût du projet, des difficultés budgétaires de la Région bruxelloise et de la réduction des moyens fédéraux alloués via Beliris.

La Fédération de hockey avance comme alternative de s'appuyer sur les deux stades régionaux, dont celui de Wavre, pour les compétitions nationales et internationales. Ce changement d'orientation constitue de nouvelles perspectives pour le stade de hockey de Wavre, mais également pour d'autres infrastructures de hockey sur gazon en Wallonie.

Pour donner suite à cette annonce, des contacts sont-ils établis avec la Fédération de hockey afin de débattre des impacts de cette décision, notamment au niveau des infrastructures du stade de Wavre ? Des aménagements sont-ils nécessaires ?

De manière plus globale et afin de favoriser la promotion de ce sport, un dialogue est-il établi avec la fédération afin que d'autres infrastructures en Wallonie puissent être adaptées en vue d'accueillir également des matchs des sélections nationales, notamment de jeunes ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la décision récente d'abandonner le projet de stade national de hockey à Uccle a en effet conduit la Fédération royale belge de hockey à envisager une nouvelle approche fondée sur le renforcement des deux stades régionaux, dont celui de Wavre. Cette orientation ouvre des perspectives intéressantes pour l'accueil de compétitions nationales et internationales en Wallonie, et plus particulièrement à Wavre. Dans ce contexte, des échanges complémentaires ont été engagés avec mon administration, la fédération et la région communale de Wavre afin d'évaluer les implications de cette réorientation. Ces discussions poursuivront et permettront de disposer d'un état des lieux partagé, ainsi que d'une vision commune des priorités à moyen terme.

Il est évident que le stade de Wavre, dans lequel nous allons lancer la conférence de presse ce jeudi pour la Coupe du monde de hockey, sera dans les années à venir le lieu principal dans lequel évolueront les sélections nationales, séniors et jeunes, que ce soit pour les entraînements ou pour les compétitions officielles.

À ce sujet, la fédération confirme que le stade de Wavre disposera dans les prochains jours de toutes les infrastructures adaptées pour l'accueil de compétitions nationales et internationales. L'ajout de gradins provisoires ou définitifs pourrait être envisagé à l'avenir pour augmenter la capacité d'accueil. Au-delà du cas de Wavre, un dialogue constructif est déjà en cours depuis

plusieurs années avec la fédération en vue de poursuivre le développement du hockey en Wallonie.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Bastin.

**M. Christophe Bastin** (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je suis très heureux d'entendre que la Région a pu rebondir suite à cette défection et que l'on a trouvé des solutions provisoires autour du stade de Wavre qui, j'espère, deviendront définitives.

Je suis certain qu'il faut continuer ce dialogue constructif avec la Fédération de hockey pour trouver d'autres endroits en Wallonie afin d'attirer d'autres compétitions nationales et internationales.

**Question orale  
de M. Loris Resinelli  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le subside Infrasports lié au terrain  
synthétique du Rœulx »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Resinelli à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le subside Infrasports lié au terrain synthétique du Rœulx ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Madame la Ministre, début 2026, la presse régionale faisait état d'un accord de principe concernant un projet important pour les infrastructures sportives de la commune du Rœulx. Cet accord porterait sur l'octroi d'un subside de 675 210 euros destinés à permettre la transformation de terrains de football actuellement enherbés en terrains synthétiques ; ainsi que la réfection du terrain numéro 1. Selon les informations relayées, la régie communale autonome devait introduire un dossier auprès d'Infrasports afin de concrétiser ce projet. Celui-ci représente manifestement un investissement structurant pour le club et, plus largement, pour la pratique sportive locale.

Toutefois, il semble que certaines questions subsistent quant au périmètre du financement. En particulier, la régie communale autonome souhaiterait que le dispositif de subvention couvre également les travaux d'égouttage nécessaires au projet. À ce stade, il semblerait que la Commune du Rœulx ne dispose pas des moyens suffisants pour prendre en charge ces travaux complémentaires.

Dès lors, Madame la Ministre, pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement de ce dossier auprès de vos services ? La régie communale autonome du Rœulx a-t-elle bien introduit la demande de subvention relative à ce projet ? Celle-ci a-t-elle déjà été analysée par l'administration ? Par ailleurs, une demande spécifique a-t-elle été formulée auprès de vos services ou d'Infrasports concernant la prise en charge de l'égouttage dans le cadre de ce projet ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le 21 janvier 2026, comme vous l'avez dit, j'ai octroyé un accord de principe à la régie communale autonome du Rœulx pour un montant de 675 210 euros visant la création d'un gazon synthétique. La régie communale autonome doit désormais introduire son dossier au stade de projet, c'est-à-dire une demande de promesse ferme de subvention, auprès de mon administration pour le 22 janvier 2027 au plus tard.

L'estimation de l'avant-projet comprenait un poste conséquent relatif à un égouttage public situé sous le terrain de football, dont le montant est de l'ordre de 500 000 euros hors TVA. Cet égouttage n'étant absolument pas spécifique au projet de terrain en gazon synthétique, ce poste a été déduit du montant provisoire subsidiable. Comme vous le savez, les moyens budgétaires de la Wallonie sont limités. Le rôle de la Région, à travers ma compétence de ministre des Infrastructures sportives, est de subsidier des infrastructures sportives et en aucun cas des travaux d'égouttage.

Dans le cadre des réflexions en cours sur la révision du décret du 3 décembre 2020, une attention particulière est accordée à la définition des postes subsidiables. Mon souhait est de responsabiliser davantage les porteurs de projets dans le financement des postes qui ne concernent pas directement la pratique sportive.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Resinelli.

**M. Loris Resinelli** (Les Engagés). – Je note que les travaux d'égouttage identifiés par la Commune ne seront pas couverts par le financement Infrasports. Je vous remercie de veiller à la bonne santé financière de notre Région, tout comme l'ensemble du Gouvernement. Si la Commune du Rœulx juge ces travaux indispensables, la Ville pourra toujours solliciter d'autres moyens de financement pour ceux-ci, notamment via les plans d'investissement communaux.